

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

I. — ALGERIE

1. — L'ENSEIGNEMENT.

L'effort de scolarisation a été poussé avec énergie. Voici d'abord les effectifs de l'année scolaire 1963-1964 (nous avons donné dans notre chronique de l'an dernier les chiffres de juin 1963, c'est-à-dire de la fin de l'année scolaire 1962-1963). Il s'agit d'effectifs globaux, comprenant ceux de l'enseignement public, de l'Office universitaire français et de l'enseignement privé.

Il y a dans les classes primaires 1 063 095 enfants, dont 648 833 garçons et 414 262 filles. Celles-ci ont encore un gros retard, mais le réduisent peu à peu. Il faut y ajouter 27 194 élèves des collèges d'enseignement général, dont 8 358 filles.

L'enseignement secondaire compte 39 415 élèves dont 33 551 Algériens et 5 864 étrangers. Les filles algériennes sont au nombre de 11 065, soit environ une pour deux garçons.

Dans le Technique du premier degré, les Algériens sont 21 975 sur un total de 22 341 (une fille pour deux garçons, là aussi). Dans le Technique du second degré : 3 896 élèves dont 3 714 Algériens, les filles ne sont que 500.

L'enseignement supérieur groupe 3 725 étudiants dans les Facultés, dont 2 750 Algériens et 975 étrangers. Il n'y a que 420 Algériennes. Les autres établissements du troisième degré comptent 844 élèves, dont 743 Algériens (53 filles).

Les statistiques que nous utilisons donnent à part les effectifs de l'enseignement agricole : 2 191, sans préciser de quel degré il s'agit. De toute façon, c'est très insuffisant dans un pays dont la population vit en grosse majorité de la terre, qui doit faire face à un accroissement démographique et qui, de plus, est en train d'opérer une révolution agraire.

Autre point faible, les écoles normales, qui comptent 1 147 élèves, dont 397 filles.

A la rentrée de septembre 1964, début de l'année scolaire 1964-1965 (1), l'effectif des écoles primaires s'élève à 1 230 561 élèves, soit 221 679

(1) Je remercie M. Hammiche, sous-directeur de l'organisation et de la planification scolaire au ministère de l'éducation nationale, qui a bien voulu me communiquer ces statistiques, non encore publiées.

de plus que l'an dernier (2), ce qui représente un accroissement de 22 %. La progression est inégale selon les régions :

Région d'Alger	+ 20 %	Région de Constantine ..	+ 31 %
Région d'Oran	+ 14 %	Région du Sahara	+ 12 %

Les trois inspections académiques qui accusent le plus fort accroissement sont : Constantine + 38 %, Sétif + 36 %, Alger + 35 %. Il semble que tous les enfants en âge d'être scolarisés (6-7 ans) aient pu l'être (320 000 environ). En tout cas, l'effort de scolarisation a porté sur les classes d'âge les plus jeunes. Les effectifs des deux premières classes font à eux seuls 52 % de la population scolaire, ceux des trois premières 70 %.

La scolarisation féminine a progressé surtout à ce niveau. Le rapport garçons/filles est de 1,40 en première année, tandis qu'il atteint 2,43 pour les classes de fin d'étude. Si l'on considère les effectifs globaux, il s'établit à 1,63. Le niveau le plus bas de la scolarisation féminine se trouve au Sahara : 2,58.

Le nombre de classes est de 23 057, ce qui représente une moyenne de 53 élèves par classe. Mais il est probable qu'il existe sur ce point de fortes disparités régionales. La moyenne est plus élevée, d'une façon générale, en zone urbaine qu'en zone rurale.

Dans l'enseignement du second degré, le nombre total d'élèves est de 99 985, soit une augmentation de 17 524 et une progression moyenne de 21 %. Voici le taux de progression des divers types d'enseignement :

Lycées classiques et modernes	16 %
Collèges d'enseignement général	22 %
Lycées d'arabe	51 %
Collèges d'enseignement agricole	28 %
Collèges et lycées techniques	13 %

Comme on le voit, c'est l'enseignement technique qui a fait le moins de progrès. Il compte en effet 27 464 élèves contre 24 165 l'année précédente.

La proportion des filles est encore faible dans l'enseignement secondaire : 28 148 contre 71 837 garçons. Le rapport G/F = 2,55.

Les écoles normales comptent 2 295 élèves dont 576 filles. Les lycées de langue arabe 1 305 élèves, dont 270 filles.

Pour cette même rentrée, l'Office universitaire et culturel français a reçu dans l'enseignement secondaire 7 691 élèves, dont 4 372 Algériens. Chose curieuse, parmi ceux-ci, le nombre des filles l'emporte sur celui des garçons : 2 478 contre 1 894. Les lycées sont au nombre de 10 : 4 à Alger, 2 à Oran, 1 à Annaba, Constantine, Skidda et Béchar. Les collèges d'enseignement général comptent 739 élèves, dont 513 Algériens (234 filles et 279 garçons), et les écoles primaires 19 712, dont 14 578 Algériens. Là encore, les filles

(2) La comparaison avec le chiffre que nous citons plus haut pour l'année scolaire précédente ne donne pas un accroissement aussi élevé. Mais nous avons cité le chiffre de la fin de l'année scolaire 63-64, et les statistiques de la rentrée 64 sont comparées avec celles de la rentrée 63.

l'emportent sur les garçons : 8 172 contre 6 406. Le nombre des enseignants est, pour le premier degré, de 692, plus 88 maîtres d'arabe; pour le second degré, de 440; pour le technique, de 43.

Revenons sur les chiffres de 1963-64. Dans l'enseignement supérieur, la répartition est la suivante :

Faculté de Droit	738 en licence	(plus 570 en capacité)
Faculté des Lettres	1 000	
Faculté des Sciences	958	
Faculté de Médecine d'Alger	571	
Ecole de Médecine d'Oran	94	
Ecole de Médecine de Constantine	76	
Faculté de Pharmacie	123	
Ecole de Chirurgie-Dentaire	94	
Institut d'Etudes arabes	115	
Institut Psychotechnique	45	
Institut de Promotion supérieure du travail ..	30	
Institut d'Urbanisme	30	
Institut de Gestion en planification	159	
Institut de Recherches sahariennes	7	
Ecole Polytechnique	140	
Ecole d'Agriculture	83	
Ecole de Commerce	48	
Ecole des Beaux-Arts	125	

Il est à noter que l'Université d'Alger compterait 809 étudiants africains.

Pour l'année scolaire 1964-65, nous avons les chiffres de la Faculté des Lettres et de la Faculté des Sciences. La Faculté des Lettres compte 1 555 étudiants, dont 730 Algériens (parmi lesquels 247 filles). La Propédeutique a plus de la moitié de ce total, avec 804 dont 364 Algériens (parmi lesquels 124 filles). Les effectifs de la Faculté des Sciences sont de 1 822, dont 1 177 dans les diverses propédeutiques. Il y a 1 376 Algériens, dont 205 filles (en propédeutique, 902 dont 142 filles).

Il faut ajouter les étudiants algériens à l'étranger. En voici le tableau pour 1963-64 (3) :

	INGÉ- NIO- RAT	SCIENCES	SANTÉ	ÉCONOMIE DROIT	LETTRES	TOTAL
Pays occidentaux	349	100	50	143	144	786
Pays socialistes	146	34	26	28	10	244
Pays arabes	5	1	0	65	543	614
	500	135	76	236	697	1644

Il y a progrès quantitatif dans tous les ordres d'enseignement. L'effort financier a été considérable. Le budget de l'éducation nationale, qui était

(3) D'après *Algérie An II*, publication du ministère de l'orientation nationale.

pour 1963 de 320 000 000 de dinars, est passé, en 1964, à 540 000 000 DA, soit le quart du budget général. Au cours de ces deux années, 10 500 postes budgétaires ont été créés dans le primaire, 800 dans le secondaire et 34 dans le supérieur. Dans le domaine des constructions scolaires, 1 425 classes ont été terminées à la fin de 1964, 56 collèges mis en chantier, dont 35 terminés fin 1964; 7 écoles normales, dont 2 pour l'enseignement technique; 9 lycées, dont 6 terminés fin 1964. La priorité a été donnée aux zones rurales, très en retard par rapport aux villes. Tous les étudiants de l'enseignement supérieur sont boursiers; dans le secondaire, les bourses sont passées de 7 800 en 1962-63 à 16 537 en 1963-64. Les cantines, qui servaient 195 000 rations en 1962-63, en servaient, en 1963-64, 404 000 dont 310 000 en zone rurale. Les cités universitaires, qui avaient 382 chambres et servaient 19 000 repas l'année précédente, sont passées à 908 chambres et 41 500 repas. La première tranche de la cité d'El-Harrach, qui doit comprendre 1 000 chambres, est prévue pour 1964-65.

L'effectif des enseignants, en 1964-1965, est, dans le premier degré, de 28 398, soit un maître pour 43 élèves. Les enseignants algériens, au nombre de 18 709, représentent 65,8 % du total. Il y a 11 582 arabisants et 16 816 francisants. Quant aux niveaux de qualification, les pourcentages sont les suivants :

	<i>Algériens</i>	<i>Non-Algériens</i>	<i>Total</i>
Instituteurs	11	68	30
Instructeurs	29	29	29
Moniteurs	60	3	41
	100	100	100

Le personnel qualifié est plus dense chez les étrangers. Il l'est aussi davantage chez les francisants que chez les arabisants :

	<i>Arabisants</i>	<i>Francisants</i>
Instituteurs	7 %	13 %
Instructeurs	15 %	39 %
Moniteurs	78 %	48 %

Le personnel enseignant du second degré compte 4 171 personnes, 1 846 algériens (44 %) et 2 325 étrangers (56 %), — ces chiffres ne comprenant pas le personnel du 1^{er} degré détaché dans le 2^e. La qualification est naturellement plus élevée, pour l'instant, chez les étrangers que chez les algériens. Et Alger absorbe 62 % des professeurs agrégés, 42 % des professeurs licenciés et 59 % des certifiés.

Parmi le personnel étranger, les Français représentent la très grande majorité, plus de 10 000 dans le primaire, plus de 1 500 dans le secondaire.

Le plus grand obstacle à une scolarisation rapide, on le sait de reste, réside dans la formation du personnel enseignant. Les méthodes classiques

demandent du temps. L'Algérie a choisi délibérément, les instituteurs étrangers ne pouvant être recrutés en nombre suffisant, de « recruter sur place des enseignants sous-qualifiés » (4), dont le niveau se situe entre le certificat d'études et le brevet élémentaire. Ce sont les moniteurs, au nombre de 12 000, « sommairement formés dans un stage d'initiation accélérée ». Pour améliorer leur qualification, après un essai — vite reconnu insuffisant — de cours par correspondance, fut créé un corps de conseillers pédagogiques : ce sont des instituteurs normaliens, au nombre de 300, 30 par inspection d'académie; ils donnent des cours aux moniteurs trois fois par semaine et contrôlent l'enseignement par correspondance, complété par des cours radio-diffusés. A cette formation en cours d'année scolaire s'ajoutent les « chantiers culturels de vacances ». Les moniteurs ont été rassemblés, l'été 64, pendant deux mois, dans les internats du bord de la mer et, avec l'aide de 400 professeurs français, tous volontaires, ont reçu un complément de formation, « tout en consacrant la moitié de leur temps aux loisirs ». Les résultats sont les suivants : « en une année, 80 % des effectifs des moniteurs sont passés à l'échelon supérieur et 300 d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'instituteur ». On peut juger que 300 sur 12 000, c'est peu. Cela prouve du moins que le titre n'a pas été galvaudé et que, si elle est provisoirement obligée de se contenter d'un personnel peu qualifié, l'Education nationale algérienne a la ferme volonté d'élever peu à peu celui-ci au niveau du titre et non de rabaisser le titre au niveau du personnel.

Dans la perspective d'une scolarisation que l'on voudrait totale en 1970, il faudra recruter dans le primaire 5 000 nouveaux maîtres par an. Dans le secondaire, les besoins nouveaux passeront de 1 000 en 1965 à 3 800 en 1970. La France fournit une aide importante pour la formation des professeurs de collège d'enseignement général (C.E.G.) et des inspecteurs d'enseignement primaire.

*
**

Nous ne reviendrons pas sur le train de décrets et d'arrêtés publiés à la fin de 1963 et au début de 1964, qui concernent notamment le baccalauréat et certaines licences, et que nous avons déjà signalés dans la chronique de 1963.

Pour 1964, nous noterons d'abord le changement survenu, à l'occasion du remaniement ministériel de décembre, dans l'intitulé du ministère : il perd celui de « ministère de l'orientation nationale » pour reprendre son ancien nom de « ministère de l'éducation nationale ». L'information passe sous le contrôle direct de la présidence; la jeunesse et les sports deviennent un ministère autonome, confié à M. Sadek Batel. M. Chérif Belkacem garde l'éducation nationale.

L'enseignement primaire a fait l'objet d'une loi fort importante, la loi du 10 août 1964 (J.O.R.A. du 14 août) relative à la formation des élèves du premier degré et à la création d'écoles normales primaires. « Tout départ-

(4) Déclaration de B. Belkacem Chérif, Ministre de l'éducation, *Le Monde*, 2 février 1965.

tement devra être pourvu d'une école normale primaire de garçons et d'une école normale primaire de filles ». Les écoles seront établies aux frais de l'Etat et entretenues par les départements. Tous les élèves seront internes et entretenus par l'Etat. La loi spécifie que le nombre d'écoles normales ne peut être inférieur à 30. Il s'agit évidemment de remplacer peu à peu par des instituteurs qualifiés les moniteurs, titulaires du seul C.E.P., dont l'exposé des motifs évalue le nombre à 11 000 (avec 5 500 « instructeurs », titulaires du B.E.P.C.).

C'est encore la formation du personnel enseignant, du second degré cette fois, que vise le décret du 24 avril 1964 portant création de l'Ecole normale supérieure (J.O.R.A. 29 mai). Les élèves, des deux sexes, seront recrutés par voie de concours et tenus de s'engager à servir cinq ans au moins dans l'enseignement du second degré, sous peine de rembourser à l'Etat le montant des rémunérations perçues à l'Ecole. Le cycle des études est de trois ans et comporte la préparation d'une licence et une formation pédagogique.

Notons aussi la création (même J.O.) d'un « diplôme technique des bibliothèques et archives », auquel peuvent se présenter, après un stage et une préparation, les candidats justifiant du baccalauréat « ou d'un niveau équivalent ».

L'entrée en classe de 6^e a fait l'objet d'un arrêté du ministre en date du 5 mars (J.O.R.A. 24 mars). Il revient au système de l'examen obligatoire pour tous, qu'il s'agisse de l'admission dans les lycées de langue française, dans les lycées franco-arabes (ex-enseignement franco-musulman, qui avait succédé lui-même aux anciennes « médersas »), ou dans les lycées de langue arabe nouvellement créés. Certains articles précisent les limites d'âge, — plus élevées pour les lycées franco-arabes que pour les lycées français et pour les lycées arabes que pour les deux autres catégories —, et les dérogations autorisées.

Les épreuves ont lieu uniquement en français pour l'entrée dans les lycées français (avec une épreuve facultative d'arabe) et uniquement en arabe pour les lycées arabes (avec une épreuve facultative de français); les candidats aux lycées franco-arabes subissent toutes les épreuves de l'entrée dans les lycées français, plus les trois épreuves de langue arabe des lycées arabes. « La liste des admis sera arrêtée en fonction du nombre des places disponibles dans les établissements d'accueil ». L'affectation est prononcée par l'inspecteur d'académie sur avis d'une commission départementale ou régionale.

On sait que les écoles libres musulmanes ont été nationalisées. Un décret du 19 mars (J.O.R.A. du 24) crée une commission consultative pour l'intégration des maîtres de langue arabe de l'enseignement libre dans les cadres de l'enseignement public. Quatre cadres sont prévus : professeurs licenciés, professeurs de C.E.G., instituteurs, instructeurs. L'intégration dans le premier suppose le diplôme 'Alimiya ou un niveau équivalent.

L'enseignement arabe voit peu à peu compléter son organisation. Un décret du 24 juin (J.O.R.A. du 3 juillet) a créé le diplôme El-Ahlya (brevet

élémentaire arabe). L'examen comporte, à l'écrit, deux épreuves de langue arabe : un texte à vocaliser et une dissertation, une épreuve de mathématiques (2 problèmes), une épreuve d'histoire ou de géographie, à l'oral : physique ou chimie et sciences naturelles; des « épreuves pratiques » obligatoires comportent dessin ou couture (pour les filles seulement), chant et éducation physique. On remarquera qu'il n'y a pas d'épreuve de langue étrangère, même facultative.

Enfin, le décret du 11 janvier 1964 — évoqué dans notre précédente chronique — sur l'organisation de l'enseignement a été complété par un arrêté du ministre des Habous en date du 24 novembre (J.O.R.A. 8 décembre) relatif aux écoles coraniques. Ce texte précise les conditions que les écoles doivent remplir pour être « agréées » et bénéficier d'une subvention annuelle de fonctionnement : satisfaire aux exigences de l'hygiène, avoir au moins 20 élèves et, pour le maître, « jouir, sur le plan religieux, d'une bonne réputation » et être qualifié sur le plan professionnel. Les châtimements corporels sont interdits; ainsi la vieille *falaga* est condamnée : elle n'aura guère mis plus de temps à disparaître que le fouet dans les écoles britanniques...

*
**

La politique d'arabisation s'est poursuivie, politique modérée d'ailleurs, qui ne vise pas à supprimer le français mais à substituer un bilinguisme à l'unilinguisme (français) du système antérieur. Dans l'enseignement primaire, la première année, ont proclamé les journaux et la radio, est « entièrement arabisée ». Si l'on y regarde d'un peu plus près, on constate que, dans cette première année, l'horaire d'arabe est de 15 heures (*Le Peuple*, 4 septembre 1964, p. 3). Comme l'horaire total est de 30 heures, il faut bien conclure que les 15 heures, qui ne sont pas consacrées à l'arabe, le sont au français, ou à l'enseignement en français. Il semble donc que l'annonce : « la première année a été entièrement arabisée » signifie : le programme d'arabisation, qui consiste à consacrer à l'arabe la moitié de l'horaire hebdomadaire, a été entièrement réalisé pour la première année. Le principe est ainsi formulé : « Réduire l'horaire de français au profit de celui de l'arabe, la langue française devenant en Algérie une langue étrangère privilégiée, conservant son rôle de langue véhiculaire ». Une langue étrangère qui non seulement est « privilégiée », mais qui, en outre, « conserve son rôle de langue véhiculaire » tient évidemment une place éminente dans l'enseignement à côté de la langue nationale. Les décisions prises par les commissions de l'éducation nationale qui ont préparé la rentrée de 1964 aménagent ainsi les horaires des autres années du cycle primaire : « 2^e et 3^e années, arabe : 10 heures », ce qui laisse 20 heures pour le français; « 4^e et 5^e années, arabe : 10 heures, français : 20 heures (10 heures pour l'étude de la langue, 10 heures pour les matières scientifiques) » (*Le Peuple*, *ibid.*).

Il serait d'autant plus difficile de réduire la part du français au delà de certaines limites que le gouvernement a pris une « option scientifique et technique », c'est-à-dire qu'il a décidé de renforcer la part des sciences et de la technique dans l'enseignement. Or, le nombre d'instituteurs et de pro-

fesseurs capable d'enseigner ces disciplines en langue arabe est extrêmement faible et restera longtemps encore insuffisant.

Cette option scientifique et technique s'est traduite dans l'enseignement primaire par une augmentation des heures de calcul, qui sont ainsi fixées : 3 h 45 par semaine en première année, 4 h 35 en deuxième, 5 h en troisième et quatrième, 6 h 15 en cinquième et sixième, classes terminales. Dans l'enseignement secondaire, elle s'est traduite par l'introduction de la « technologie » dans les classes de garçons et de « l'économie domestique » dans les classes de filles.

*
**

Dans l'enseignement supérieur, l'arabisation a été surtout « personnelle », si l'on ose dire. Recteur et doyens sont maintenant tous algériens. A M. Mandouze avait succédé, comme directeur de l'enseignement supérieur, M. Gafa. Celui-ci a été remplacé à son tour par M. Malek Bennabi, « délégué dans les fonctions de directeur ». M. Bennabi, théoricien de l'Islam, est l'auteur d'une étude sur le *Phénomène coranique* (1947), mais est surtout connu en France pour son ouvrage *Vocation de l'Islam* (Ed. du Seuil, 1954). Le nouveau doyen de la Faculté des Lettres, M. Saadeddine Bencheneb, prix littéraire de l'Algérie en 1944 pour une *Anthologie de la poésie arabe moderne*, fut Ministre plénipotentiaire de France en Arabie séoudite en 1947. Enfin, 35 % des professeurs de l'enseignement supérieur sont maintenant algériens.

L'Université d'Alger, à l'occasion de sa rentrée solennelle, le 25 novembre, a honoré ses maîtres français en la personne de M. Henry Gauthier, son ancien recteur, actuellement recteur de l'académie de Besançon, qui a été nommé docteur *honoris causa*, en même temps que M. Albert-John Luthuli, président de l'*African National Congress*, et M. Ahmed Ryad Turki, Ministre de la recherche scientifique de la R.A.U.

On a beaucoup parlé de « réformer » l'Université, qui doit être « engagée ». Ces projets ne se sont pas encore traduits par des décisions pratiques, sauf en ce qui concerne la médecine. La Faculté de Médecine a été transformée en un « Institut des Sciences médicales », soustrait à l'Education nationale et rattaché au ministère des Affaires sociales. Il s'agit à la fois de faire face à la situation créée, depuis l'indépendance, par le départ massif des médecins français, imparfaitement compensé par l'arrivée de missions médicales chinoise, russe, cubaine, bulgare, américaine, etc... (auxquelles il faut ajouter, en 64, des médecins militaires français, chargés de former leurs jeunes collègues algériens), et de répondre à une conception nouvelle de la profession médicale, conforme à la philosophie socialiste du régime.

L'institution d'études « à temps complet » pourrait permettre d'en raccourcir la durée. Créera-t-on un corps d'« officiers de santé » ? Déjà existe à Médéa une école spéciale qui forme en deux ans des « responsables sanitaires », destinés aux campagnes éloignées des centres médicaux. Sans doute, aussi, la substitution d'une médecine publique à la médecine libérale figure-t-elle parmi les objectifs du gouvernement. Il est déjà interdit aux méde-

cins étrangers d'ouvrir en Algérie des cabinets privés. Quant aux médecins algériens, le « service civil » qui leur a été imposé par l'ordonnance du 7 novembre 1963 a été organisé par un décret du 14 avril 1964 (*J.O.R.A.*, 24 avril) et le premier appel a commencé le 1^{er} juin. Les deux ans de service sont, pour les médecins et dentistes, divisés en quatre tranches consécutives de six mois : une dans l'administration de la santé ou la sécurité sociale ou la médecine du travail, une dans l'armée, une dans les départements autres que les précédents. Le personnel féminin (sages-femmes) est astreint au service civil mais dispensé de la période dans l'armée, ainsi que les hommes de plus de 55 ans. Les intéressés peuvent demander le rachat, par le ministère, du matériel et des produits (mais non des locaux ou des fonds) servant à l'exercice de leur profession.

Un « Institut national de santé publique » a été créé par décret du 10 avril (*J.O.R.A.*, 28 avril). Il a pour mission « d'assurer la formation spécialisée des personnels attachés à la santé publique et de mettre au point les méthodes qui, en fonction des objectifs généraux définis par le ministre des affaires sociales, permettent la réalisation des programmes sanitaires du pays ».

Le souci d'efficacité se révèle aussi dans la création d'un « Institut scientifique et technique de pêche et d'aquiculture (décret du 22 mai, *J.O.R.A.*, 5 mai), qui a pour mission « l'étude fondamentale et appliquée des milieux marins intéressant l'Algérie ». Il est aussi chargé du contrôle sanitaire des coquillages, conserves de poisson et sous-produits de la pêche.

Si ces deux derniers établissements relèvent de ministères techniques, en revanche, l'Université d'Alger a vu le nombre de ses instituts s'accroître d'une « Ecole supérieure de journalisme » (décret du 21 décembre, *J.O.R.A.*, 25 décembre), dont les élèves sont recrutés par concours et dont les études durent trois ans.

La formation des « fonctionnaires de conception des administrations centrales et des services extérieurs » sera désormais assurée par une « Ecole nationale d'Administration », relevant de la présidence de la République (décret du 8 juin, *J.O.R.A.*, 12 juin). Un arrêté du 28 septembre (*J.O.R.A.*, 16 octobre) a précisé la composition et les attributions du conseil d'administration. Un arrêté du 23 juin, modifié le 28 septembre, a porté ouverture du premier concours d'entrée, ou plutôt des deux concours, l'un pour les étudiants, l'autre pour les fonctionnaires, qui ont eu lieu le 28 septembre. Les premiers doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, les seconds être fonctionnaires de la catégorie A et avoir servi pendant un an au moins. Vingt places étaient offertes en première année. Exceptionnellement, des admissions directes en 2^e et 3^e années étaient possibles. Il fallait avoir accompli « avec succès » une ou deux années d'enseignement supérieur (droit ou sciences politiques). On notera que « les candidats africains peuvent être admis sur titres, dans la limite du dixième des places mises au concours ». La préparation des fonctionnaires moyens et subalternes est assurée par les « centres de formation administrative », dont nous avons relevé la création l'an dernier. Un décret du 10 novembre 1964 a ajouté un quatrième cycle aux trois déjà parus. Les quatre visent la

formation 1) des fonctionnaires d'application spécialisés, 2) des fonctionnaires d'application, 3) des fonctionnaires d'exécution spécialisés, 4) des fonctionnaires d'exécution. Le premier est nouveau.

Ainsi, se trouvent mises en place, peu à peu, les institutions propres à former les cadres de la nation algérienne.

*
**

A côté de la nombreuse jeunesse qu'il faut instruire, il y a la masse des adultes analphabètes : 87 % peut-être, selon une déclaration du ministre de l'éducation nationale (*Le Monde*, 2 février 1965). Un état progressiste ne peut s'en désintéresser. La conception des méthodes d'alphabétisation a évolué. Le gouvernement s'est rallié finalement à ce que M. Chérif Belkacem appelle « l'alphabétisation par le haut », qui consiste à commencer par « former des alphabétiseurs ». Sept cents « Centres de formation professionnelle et culturelle » ont été créés. Ils ont d'abord accueilli les moniteurs du dernier degré, prêts à passer leur brevet, puis ont été ouverts aux travailleurs qui avaient la volonté et la capacité de suivre leur enseignement. Trente-cinq mille élèves suivaient ces cours à la fin de 1964.

Dans une deuxième étape, l'alphabétisation pourra enfin toucher les masses par l'intermédiaire des secteurs organisés : autogestion, entreprises, armée, organisations nationales, syndicats, etc... La pièce maîtresse du système est le « Centre national d'alphabétisation » créé par un décret du 28 août 1964.

*
**

A la différence des étudiants marocains, les étudiants algériens ne constituent pas un foyer d'opposition à leur gouvernement. Les dissidences politiques ne semblent pas avoir trouvé grand écho même parmi les étudiants de France. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas très nombreux : moins de 500 dans l'académie de Paris, moins de 1 200 dans toute la France, non compris quelque stagiaires, en 1964. Leur nombre risque de s'abaisser encore si on applique rigoureusement l'accord intervenu entre Paris et Alger, selon lequel seront seuls admis à poursuivre leurs études en France les étudiants algériens qui bénéficieront d'une bourse au titre de la coopération. Il y en avait 250 en 1964. Le gouvernement algérien ne veut pas à la fois entretenir à grand frais l'Université d'Alger et verser en même temps des bourses pour envoyer les étudiants ailleurs; c'est un point de vue parfaitement admissible.

Cette absence d'opposition politique, qui ne va d'ailleurs pas sans une certaine lassitude, ne signifie pas que les étudiants soient toujours parfaitement d'accord avec les responsables. L'Union nationale des étudiants algériens demande, par exemple, un droit de regard sur la gestion de l'Université, ce que le corps enseignant est toujours assez mal disposé à accepter. Elle voudrait aussi « adapter l'Université aux besoins de l'économie nationale », en s'orientant vers une spécialisation plus rapide. Comme les examens sont une institution presque aussi vieille que les études elles-mêmes,

on ne saurait manquer de faire figure de révolutionnaire en réclamant leur suppression : certains vont jusqu'à la demander. Les réformes ne sont pas critiquées en elles-mêmes; il n'en est pas toujours ainsi de leur application. Ainsi, à propos de la création d'une licence d'arabe « en arabe », les étudiants se plaignent — selon les dirigeants de l'U.N.E.A. — du « pédantisme » excessif de certains professeurs, « dont l'enseignement consiste à multiplier les péroraisons grammaticales et à étaler leur connaissance de mots parfaitement inutiles et archaïques ». Il y a là une réaction inévitable, chez des étudiants habitués à un enseignement soucieux de sobriété et d'efficacité, contre un enseignement traditionnellement oratoire.

Cependant, les rapports entre les étudiants de France et le gouvernement n'ont pas toujours été sans nuages. Quand fut créée, en décembre 1963, la section parisienne de l'U.N.E.A., le gouvernement aurait voulu qu'elle se plaçât sous l'autorité de l'Amicale des Algériens en France, mais les étudiants s'y refusèrent. « L'Amicale générale de la jeunesse algérienne en France », créée au début de l'année 1964, devait sans doute, dans la pensée de ses promoteurs, contribuer à affaiblir l'organisation estudiantine, mais une minorité d'étudiants seulement y adhèrent.

Une faille plus grave est apparue au VI^e congrès de l'U.N.E.A., qui s'est tenu à Alger du 3 au 16 août. La commission des mandats refusa de valider ceux des représentants des sections de Rabat et de Paris. Pour la première, les raisons étaient peut-être en partie juridiques (il semble que deux délégations se soient présentées), mais pour la seconde elles étaient uniquement politiques. La section de Paris a été exclue pour « sa non conformité à la légitimité révolutionnaire » (*Le Peuple*, 7 août), pour n'avoir soutenu « que du bout des lèvres les thèses d'Alger », pour n'avoir entretenu « aucun lien positif avec les autorités et les organismes algériens en France ». La majorité des 120 délégués, constituée par les étudiants algérois et ceux des pays socialistes, ratifia les propositions de la commission le 7. Le 9 fut diffusé un tract violemment contre-révolutionnaire, émanant d'une « Union démocratique des étudiants algériens ». Était-ce les exclus qui avaient formé cette organisation nouvelle et qui, mis dans l'impossibilité de se faire entendre du congrès, s'exprimaient par ce tract ? Il était assez naturel de le penser (*Maghreb*, n° 5, p. 14). Mais la délégation des étudiants algériens en France aurait démenti ces informations et déploré ces « allégations fantaisistes » (*Le Monde*, 13 août). Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'un certain individualisme et un certain scepticisme politique qui règnent parmi les étudiants de Paris aient paru dangereux au gouvernement, dans une conjoncture délicate (c'est le moment où le colonel Chaabani entrait en dissidence). Inutile de dire que la nouvelle « Union démocratique » fut condamnée par le congrès et que, si elle a poursuivi son existence, ce ne peut être que d'une manière clandestine. En fait, il ne semble pas que les étudiants qui manifestent le plus de réserves à l'égard de la direction de l'U.N.E.A., même ceux de Paris, puissent être rangés pour autant dans l'opposition au régime. Sûrement pas dans l'opposition du type Ferhat Abbas ou Khider. Quand à celle des Aït Ahmed et des Boudiaf, si elle rencontre peut-être plus d'assentiments idéologiques, il n'en est pas de même de son action politique.

A la séance de clôture du congrès, M. Chérif Belkacem a conseillé aux étudiants de « ne pas se prendre trop au sérieux ». C'est un conseil que les jeunes n'aiment guère à entendre de leurs aînés. Il paraît en tout cas que le gouvernement n'aurait pas pris très au sérieux la petite fronde qui agita les étudiants, sans les événements plus graves qui se déroulaient au même moment et où les balles remplaçaient les motions.

La direction de l'U.N.E.A. eut aussi à faire face à une autre opposition, celle des étudiants d'Orient qui, l'année précédente, avaient déclenché une violente offensive anti-marxiste. Elle fut désarmée par le moyen classique qui consiste à occuper les positions de l'adversaire et à lui prendre une partie de ses slogans. « Pour les travailleurs croyants, déclare le rapport moral, le socialisme, c'est la réalisation de leur idéal musulman de justice sociale... La Charte d'Alger est dans la continuité directe de l'héritage progressiste légué par la brillante civilisation islamique ». C'était en parfait accord avec les propos tenus depuis quelque temps par les dirigeants algériens et notamment par M. Ben Bella dans son discours du 5 juillet.

Notons enfin que le congrès demanda que soit étudiée la création d'un mouvement unifié de la jeunesse algérienne. « Ce mouvement uni permettra aux jeunes paysans, ouvriers et intellectuels de s'enrichir mutuellement et d'œuvrer plus efficacement aux tâches de la révolution socialiste » (*Le Peuple*, 10 août). Il n'est pas interdit de penser qu'un groupement étudiant intégré dans la masse de la jeunesse sera moins tenté par le non conformisme si cher aux intellectuels ou que, de toute façon, les répercussions en seront amorties par la masse environnante. Le bureau sortant fut réélu, mais au deuxième tour seulement et à la majorité simple. M. Houari Mouffok resta président.

2. — LA RELIGION

De tous les débats engagés depuis l'indépendance sur l'Algérie nouvelle, sur « la personnalité algérienne » et sur « la culture algérienne », l'Islam n'a jamais été absent. Mais l'année 1964 se caractérise par une réaction religieuse particulièrement vive, trop profonde et trop forte en tout cas pour que le régime ait voulu courir le risque de la cantonner dans l'opposition.

La crise, — qui mûrissait depuis quelque temps et qui avait projeté au dehors quelques éclats, comme l'opposition Ben Bella-Khider lors du Ramadan de 1963 se révéla au grand jour à la veille du Ramadan de 1964. Le 5 janvier se tint à Alger, à la Maison du Peuple, une réunion organisée par l'association *Al-Qiyam*, « Les Valeurs », dont l'animateur est M. El-Hachemi Tidjani, alors secrétaire général de la Faculté des Lettres (5). Trois mille personnes y assistèrent et acclamèrent des orateurs puis une série de résolutions, inspirés les uns et les autres par un Islam militant, auquel l'arabisme était intimement lié. Certains journaux français parlèrent

(5) M. Tidjani a dû quitter ce poste après la réunion du 5 janvier, que la présence de M. Khider rendait suspecte au gouvernement, et est entré ensuite au cabinet du Ministre de l'agriculture.

d'un « climat d'excitation xénophobe », ce contre quoi M. Tidjani protesta vivement. En tout cas, trois journaux algériens, *Le Peuple*, *Alger Républicain* et *La République* (d'Oran) publièrent le 17 janvier une lettre signée de 24 personnalités (des intellectuels surtout, parmi lesquels M. Mourad Bourboune, président de la commission culturelle du F.L.N.), qui dénonçait en termes violents les desseins et l'action du groupe *Al-Qiyam* : « un langage qui confine au fanatisme le plus rétrograde, qui s'inspire aux sources les plus sectaires et les plus médiévales de la réaction féodalo-bourgeoise..., la forme la plus chauvine et la plus arriérée de la réaction... Rêvant d'un Etat théocratique mis au service de certains intérêts de caste et de classe, les promoteurs de cette réunion ne visent en définitive qu'à stopper net la marche de l'Algérie nouvelle et à bloquer la dynamique révolutionnaire qui l'anime », et les auteurs se réclament, non seulement du programme de Tripoli, mais aussi de l'*ijtihad* contre le *taqlid*. M. Tidjani répondit que les 24 signataires s'étaient démasqués comme « les représentants les plus en vue de l'athéisme et de l'anti-arabisme en Algérie ».

D'après une interview de M. Tidjani à la revue *Confluent* (6), il semble bien que, malgré la référence à des réformateurs comme Mohammed Abdou et Rachid Rida, l'association *Al-Qiyam* soit attachée à une conception très conservatrice de l'Islam. Nous avons déjà cité l'an dernier une déclaration dans laquelle le même M. Tidjani souhaitait l'aménagement de plages séparées pour les hommes et pour les femmes. Il affirme cette fois nettement, au nom du Coran, l'infériorité « naturelle » donc irrémédiable de la femme (p. 631). Il soutient également, — position plus conforme à l'intégrisme wahhabite qu'au réformisme musulman —, que toutes les prescriptions contenues dans le Coran doivent être appliquées à la lettre par les Etats musulmans, et que, par exemple, les sanctions prévues dans le livre pour certains délits, comme de flageller publiquement l'adultère et de couper la main du voleur, « sont éternelles, immuables et imprescriptibles » (p. 629).

Est-ce le conservatisme social qui s'avance ainsi masqué derrière le bouclier de la religion ? Est-ce la bourgeoisie, menacée dans ses privilèges, qui tente de les mettre à l'abri de l'Islam, comme le prétendent les signataires de la lettre des vingt-quatre ? Nous ne saurions prendre parti dans cette querelle. Il est certain que le socialisme de l'Algérie nouvelle a inquiété des croyants qui n'étaient pas tous inspirés par la défense du système capitaliste. Le cheikh Brahimi, l'un des plus importants parmi les oulémas, a attaqué nettement l'orientation socialiste du régime. Le professeur Boghadi, de l'Université d'Alger, donnant une conférence sur « socialisme et Islam », sous l'égide de l'U.G.T.A., a rappelé de son côté que le Prophète condamnait la lutte des classes et que la propriété — du moins, la « petite » — était un droit naturel.

Ce qui montre bien qu'il y a là un problème et que son enjeu est d'importance pour l'avenir du socialisme en Algérie, c'est l'effort entrepris par nombre d'intellectuels pour démontrer non seulement que le socialisme n'est

pas en contradiction avec le Coran, mais que le Prophète et ses compagnons sont les véritables et premiers précurseurs du socialisme (7). C'est la thèse soutenue par M. Amar Ouzegane dans son ouvrage *Le meilleur combat*. Le chef de l'ex-parti communiste algérien, M. Bachir Hadj Ali, a même publié dans la revue internationale des P.C. soviétiques « une étude qui justifie et avalise en partie ces recherches ».

Dans la position des gouvernants, l'année 1964 est marquée par une nette inflexion islamique. On remarquera qu'aucun « responsable », M. Bourboune mis à part, n'a signé la lettre des 24. On sait que la Charte d'Alger, adoptée par le Congrès du F.L.N., affirme — grâce à des amendements de dernière heure — le caractère musulman de la personnalité algérienne : « Le peuple algérien est un peuple arabo-musulman. En effet, à partir du VIII^e siècle, l'islamisation et l'arabisation ont donné à notre pays le visage qu'il a sauvé jusqu'à présent ». Et plus loin : « Au VIII^e siècle, la rapidité et la profondeur du processus d'islamisation et d'arabisation qui commence ne peut s'expliquer que par le rôle libérateur de cette religion et de cette civilisation nouvelles, qu'un peuple aussi combatif n'aurait pas acceptées si elles ne lui apportaient libération, promotion sociale, enrichissement culturel, prospérité et tolérance. Le fonds arabo-musulman demeure ainsi le fondement de la personnalité algérienne ».

La réaffirmation de l'orientation socialiste s'accompagne d'une affirmation de l'appartenance à l'Islam, selon la formule célèbre de M. Ben Bella au congrès des étudiants de 1963 : « Notre socialisme est scientifique mais il tient compte de notre fonds arabo-islamique. Nous ne demandons qu'une seule chose, que l'on nous laisse notre Dieu, notre Allah, après quoi nous sommes prêts à aller encore plus de l'avant dans ce socialisme scientifique ». Le Président a repris ce thème bien des fois en 1964. Ainsi à Cherchell le 3 décembre : « Notre socialisme est issu non d'idéologies étrangères mais de nos réalités nationales, de nos valeurs arabes islamiques, car l'Islam signifie la justice entre tous... L'Islam c'est l'abolition des classes qui veulent dominer le monde. C'est la lutte sans merci contre les privilégiés... Nous réalisons le socialisme, car il est conforme à l'Islam ». Lors de sa visite en U.R.S.S., où il a reçu le prix Lénine, il n'a d'ailleurs pas caché à M. Khrouchtchev et à ses autres interlocuteurs communistes que « le socialisme algérien était un socialisme musulman ». « Nos amis, a-t-il déclaré à son retour (18 mai), et notamment M. Khrouchtchev, l'ont bien compris et ont admis que nous étions musulmans et socialistes ». Il répètera encore à Arzew, le 27 septembre : « Notre socialisme est issu des valeurs spirituelles et islamiques arabes ».

Ce « socialisme de l'Islam » (*ichtirâkiya al-islâm*), dans lequel M. Tidjani lui-même ne voit aucune contradiction (*Le Peuple*, 22 avril), se distingue nécessairement du marxisme, M. Tawfiq al-Madani, ancien Ministre des Habous, a précisé sur quels points. Ils sont au nombre de quatre : « Il est hostile à la lutte des classes, il respecte la petite propriété privée, il respecte

(7) V. sur ce sujet les articles de Jean-François KAHN, « Socialisme et Islam », *Le Monde*, 7, 8 et 9 janvier 1965.

l'héritage et implique, bien sûr, la croyance en Dieu » (*Le Monde*, 8 janvier 1965). Tout le monde n'est pas prêt à renoncer à la lutte des classes, à preuve un article paru dans l'hebdomadaire arabe de l'U.G.T.A., *Al-thawra wa-l-amal*, (Révolution et travail) le 15 mai 1964 : « Depuis l'indépendance, une guerre des classes se poursuit en Algérie... entre les vrais socialistes et leurs véritables ennemis, visibles et cachés... les réformistes, les bureaucrates, les bourgeois et tous les réactionnaires... Il faut que nous sachions que la bourgeoisie est méchante et criminelle, qu'elle ne reculera devant aucun crime ». Et plus loin : « Le parti d'avant-garde sera l'expression sincère de la lutte des classes, il sera fondé sur la classe ouvrière et ses alliés ».

Cependant les marxistes orthodoxes ou ceux que *Le Peuple* appelait les « progressistes marxisants », furent peu à peu écartés au profit d'adeptes du « socialisme musulman ». La relève la plus notable, dans le domaine culturel qui nous intéresse ici, est celle de M. Mohammed Harbi par M. Amar Ouzegane à la tête de l'hebdomadaire *Révolution africaine*. Dans son premier éditorial (12 septembre), intitulé *Al-djihād fi sabil l'-ichtirâkiya* (le combat pour le socialisme), M. Ouzegane distribue les coups, rituellement, à droite et à gauche. Sur la droite, ils vont aux « fanatiques en turbans de soie », « qui brandissent le Coran pour défendre les riches bourgeois ». Mais les coups donnés « à gauche » sont à la fois plus appuyés et plus ajustés; ils visent « les révolutionnaires de la phrase, les philosophes détachés du peuple, de France ou d'ailleurs, qui confondent les principes et le dogme. Ils veulent appliquer leurs théories en Algérie à la façon de ceux qui apprennent la coiffure sur la tête des orphelins... ». Suit une attaque contre la gauche française, qui se mêle de donner des leçons alors qu'elle est incapable de faire la révolution chez elle. Dans un autre article du même numéro, on apprend que « contrairement à l'Eglise en Europe, l'Islam n'a jamais été en Algérie l'allié du colonialisme ou du capital », que chaque mosquée est un « foyer de lumière » et que 347 mosquées nouvelles ont été ouvertes depuis l'indépendance, dont 177 bâties par des équipes de « croyants volontaires ». Ces citations donnent une idée du changement d'orientation imprimé à l'hebdomadaire où s'exprimaient auparavant un groupe d'intellectuels fort détachés des préoccupations religieuses.

Le fait le plus important sans doute dans ce domaine, c'est la décision prise par le Ministre de l'orientation nationale — donc par le gouvernement tout entier — de rendre l'enseignement religieux musulman obligatoire dans toutes les écoles publiques à partir de l'année scolaire 1964-65. L'Algérie est le premier pays engagé dans la voie socialiste à dispenser un enseignement religieux. C'est aussi, comme l'a remarqué J.F. Kahn, le premier pays décolonisé, ayant hérité du colonisateur une école laïque, à la transformer en école confessionnelle. Le programme d'enseignement religieux pour le cycle primaire définit ainsi les objectifs poursuivis : « a) Eveiller le sentiment religieux de l'élève, lui permettre de comprendre ses devoirs religieux, de les apprécier et de les remplir. b) Donner à l'élève une éducation qui soit en conformité avec le milieu musulman qui est le sien. c) Préparer l'élève, dans la mesure de ses capacités, à exploiter les trésors de la culture islamique ». Un autre passage des instructions précise : Il faut que l'enfant

comprenne « que les obligations religieuses sont des vertus morales et des actions positives qu'il convient d'observer en raison de leur utilité pour l'individu et la société ». On reconnaît ici une tendance assez répandue dans l'apologie moderne de l'Islam.

*
**

L'explication sociologique de cette inflexion religieuse de la révolution algérienne, qui déconcerte si vivement les révolutionnaires européens, peut-être en trouvera-t-on le chemin dans une conférence donnée en février à Alger par M. Malek Bennabi, l'auteur de *Vocation de l'Islam*, et publiée par *Le Peuple* (19-20 mars). Après avoir récusé Fanon comme théoricien de la révolution algérienne : « Pour parler le langage d'un peuple, il faut partager ses convictions, Fanon était athée », M. Bennabi souligne que, cette révolution, « c'est le paysan qui en porta le fardeau avant l'ouvrier et l'intellectuel. Ce fut en réalité une révolution paysanne; elle le fut non seulement par le nombre des martyrs, mais par son esprit ». Dans la lutte pour l'indépendance, le paysan « a mis son sens du sacrifice, de l'hospitalité, du divin, il en a fait une lutte sacrée... Il luttait en ayant conscience d'être arabe et musulman ». Le poids massif de la paysannerie dans la révolution, l'attachement profond et quasi viscéral de cette paysannerie à l'Islam, voilà qui a dû peser lourd dans les délibérations des chefs et dans leurs décisions.

3. — LA CULTURE ALGÉRIENNE

Le débat sur la culture algérienne n'est pas près de s'éteindre. Il piétine parfois et les interlocuteurs se répètent. Nous ne les imiterons pas. Essayons plutôt de relever ce qu'on a pu entendre de nouveau, pendant l'année 1964, sur ce thème inépuisable.

Un plus grand nombre d'intellectuels paraissent aujourd'hui sensibles aux contradictions et aux déchirements de la conscience algérienne. Par exemple, M. Khalek Ben Miloud dans un article de *Révolution africaine*, de février 1964 (n° 53), intitulé « Culture et personnalité ». « Nous pouvons parfaitement décrire ce que nous ne sommes plus, ce que nous ne sommes pas. Mais cela devient plus difficile dès qu'il s'agit de passer à une définition ». Et il donne comme exemple des contradictions le problème de la langue : « Oui, nous devons reprendre notre langue nationale; non, nous ne la connaissons pas suffisamment pour le faire d'une manière radicale. Oui, la langue française est celle de l'occupant, mais c'est un instrument maintenant entre nos mains. La plus grande partie de notre peuple ne parle que l'arabe, mais que pensons-nous vraiment de l'arabe en tant que langue-instrument ? ».

Renouer avec la culture arabe ? Mais, écrivait en 1960, de la prison de Fresnes, M. Ahmed Taleb au philosophe libanais René Habachi (*Esprit*, avril 1964), « la culture arabe en Algérie est quasi-inexistante ». Pourtant, ajoute-t-il, « je suis sûr que (notre jeunesse) ne pourra assumer et assimiler valablement les plus grandes acquisitions de l'Occident sans partir d'un

noyau authentiquement original plongeant ses racines dans notre patrimoine culturel. En d'autres termes, il faudrait qu'elle se nourrisse du suc du terroir avant de puiser aux sources étrangères et s'ouvrir aux sciences, idées et techniques modernes ».

Alors ce « patrimoine culturel », où le trouver ? « Le fil salubre, encore qu'il soit fort ténu, qui nous relie au Maghreb d'avant 1830 est représenté par les traditions et les coutumes (niveau le plus humble de la culture), ainsi que par la religion, le tout étant sauvegardé, de façon certes rudimentaire mais tenace, par le peuple ». Le peuple, là est aussi le salut pour Khaled Ben Miloud : « Notre culture nationale est là, autour de nous. Elle a gardé la vigueur et la permanence de son support et de sa source, le peuple. Ne cherchons pas dans nos cervelles, dans nos livres, dans notre capitale. Notre culture nationale est là où elle s'était réfugiée : dans les villages et les campagnes... Atrophique ou embryonnaire, endormie ou somnolente, déchuë ou non, elle est là. Alors ne réfléchissons plus et regardons. Nous serons étonnés par sa vigueur et la jeunesse de son interminable chuchotement, telle la braise sous la cendre ».

En lisant ces lignes, un lecteur européen ne peut s'empêcher de se poser la question : cette culture algérienne est arabe, mais de quelle langue s'agit-il ? Il y en a deux et celle que le peuple parle n'est pas celle du Coran et des livres.

Mais c'est là, on le sait, en pays arabe un sujet tabou et les lettrés n'ont pas de termes assez méprisants pour traiter les dialectes. Les auteurs que nous venons de citer n'abordent pas cette question. Mais d'autres l'ont osé. Et d'abord M. Mostefa Lacheraf dans un article des *Temps modernes* (mars 64), « Réflexions sociologiques sur le nationalisme et la culture en Algérie ». Prenant acte de la diglossie qui, dit-il, a commencé dès le début du siècle ommeyade, il ne songe certes pas à substituer la langue populaire à l'arabe classique : « Il ne s'agit ni de l'amoindrir en l'opposant à la langue écrite, ni de la considérer comme une langue pédagogique devant nécessairement être enseignée ». Mais c'est un instrument de communication irremplaçable dans l'Algérie d'aujourd'hui. L'auteur évoque « l'écueil d'une idéologie dont l'élaboration reste incommunicable à l'échelle des masses,... la pensée politique est conçue et publiée soit en français, soit, épisodiquement, en arabe littéral, et touche, dans la meilleure des perspectives, environ 15 % de la population ».

M. Lacheraf vit et écrit en France. Un enseignant d'Algérie a également plaidé pour la langue populaire dans *Alger républicain* (3 mars), approuvé quelques jours après par un professeur français, M. Maurice Benchetrit. Ne retenons que le premier, qui signe A. S. et qui paraît être algérien (il emploie le mot « frères » en parlant d'Algériens). Pas plus que M. Lacheraf, il ne recommande un enseignement normal en langue vulgaire : « Je suis absolument d'accord pour qu'on enseigne l'arabe classique à l'école parce que l'enfant a tout le temps devant lui pour l'apprendre : il n'en est pas de même pour l'adulte ». C'est à l'alphabétisation des adultes qu'il songe. Elle peut être beaucoup plus rapide (un an au lieu de trois), trouver un plus grand nombre d'alphabétiseurs et par conséquent toucher une masse beaucoup plus

importante de la population. Mais que fera l'alphabétisé de son savoir en langue populaire ? « Alphabétiser en langue populaire, cela suppose bien sûr l'édition de journaux, de livrets très simples, illustrés, avec des textes courts ». Et l'auteur ajoute : « Rien n'empêche alors d'envisager l'enrichissement progressif de la langue, qui rejoindra peu à peu la langue classique et deviendra alors véritablement la langue nationale ». Il ne nous appartient pas de discuter ces idées. Il fallait signaler le fait qu'elles ont été publiées, sans y attacher, d'ailleurs, une importance excessive : aucun responsable, grand ou petit, ne les a reprises à son compte. Et cette voix reste, jusqu'à nouvel ordre, isolée.

*
**

La culture n'est pas seulement littéraire. Musique et arts plastiques en son tpartie intégrante. Il n'avait guère été question de la première jusqu'ici dans les débats sur la culture algérienne. M. Bachir Hadj Ali a comblé cette lacune dans le premier numéro d'une nouvelle revue, *Novembre*, dirigée par M. Mohammed Boudia. Dans son article, « Quelques problèmes actuels de notre musique », il jette un cri d'alarme : « L'Algérie est en train de perdre le chant des forêts, la musique de ses rivages, l'expression la plus subtile de son âme ». La vieille musique nationale : mélodies kabyles, chants des moissons, mélopées des caravaniers, s'est perdue. « Les gammes anciennes n'ont pas résisté à la poussée des tonalités majeures et mineures européennes ». La musique savante est restée « figée, telle qu'elle a surgi en Andalousie ». L'auteur récuse une certaine école orientale « qui inonde nos intérieurs de plats liquéfiant ou braillards ». Il refuse aussi le « repli », « l'étroussée nationale ». Et il présente un plan de « rénovation de la musique nationale » : création d'un conservatoire, recherche des noubas, réédition de la musique populaire, lutte contre l'influence de la musique égyptienne, initiation des écoliers à la musique traditionnelle, etc. Reste le problème fondamental, que M. Bachir Hadj Ali pose fort clairement : comment allier le monovocalisme, qui est à la base de la culture musicale orientale, avec les conquêtes de la musique européenne dans les domaines de l'harmonie et de la polyphonie ?

Comme dans les deux pays voisins, une peinture algérienne est née (8). « L'ancêtre », c'est Baya, cette jeune kabyle prodige qu'André Breton présenta à Paris en 1947 et dont l'art naïf retrouvait en les stylisant les grands traits de l'art mauresque. On connaissait aussi, avant la guerre, des enlumineurs et miniaturistes traditionnels, comme Mohammed Racim. Il y a une nouvelle génération de peintres surgis de la guerre mais dont beaucoup ont aussi étudié en Europe. Tel est le cas de Abdelkader Houamel, né dans les Aurès en 1939. En 1955, à 16 ans, il rejoint le maquis, mène la vie des djounouds et trouve cependant le temps de dessiner, dans les grottes enfumées où sa troupe cherche refuge. Il n'a que deux couleurs, encre rouge et encre verte : elle le poursuivent encore dans ses toiles d'aujourd'hui. En

(8) Cf. parmi d'autres, un article de Mireille Boris, « La peinture algérienne au jour le jour », dans *Les Lettres Françaises*, 22 octobre 1964.

1960, on l'envoie s'instruire en Tunisie. Des peintres tunisiens l'aident. Il expose avec succès. On lui offre une bourse pour aller étudier trois ans en Italie. Il expose à Florence, puis à Rome. La technique s'est affermie. Mais les thèmes sont toujours puisés dans la réalité sociale algérienne.

Aucun de ces peintres n'est professionnel. Khadda, né en 1930 à Mostaganem, est typographe. Aksouh, né en 1934 à Alger, fut forgeron et est maintenant moniteur dans un centre d'éducation populaire. Ils sont tous engagés et l'art de certains s'imprègne même de « militantisme », comme celui de Reski Serarti. « Réalisme socialiste », alors ? Ils en sont préservés par deux influences ; celle de l'école française ou, si l'on veut, occidentale, qu'ils ont tous plus ou moins subie, et celle de l'art algérien, mauresque ou berbère, qu'ils retrouvent souvent par des voies diverses, y compris celle de l'art abstrait. Alger, à la différence de Moscou, laisse la liberté à ses peintres : « La commission culturelle du F.L.N., dit M. Bourboune, président de cette commission, n'aura jamais à intervenir sur le plan des tendances. Nous estimons que les confrontations sont nécessaires ». Il y a parmi ces peintres des Algériens de souche européenne, comme Martinez, un jeune de 23 ans, qui réalise « à l'aide de ferraille, de chiffons, de ficelles ou de tissus, des compositions, d'une rare originalité, où l'abstraction est immédiatement intelligible sans sombrer dans un symbolisme primaire » (Kahn, *Le Monde*, 17-6).

Ne quittons pas les arts sans dire un mot du « septième », le cinéma. Pour l'instant, les nouvelles que nous pouvons en donner sont plus « administratives » qu'artistiques. Le cinéma a été nationalisé, dans sa production aussi bien que dans son exploitation. Un décret du 8 juin 1964 (J.O.R.A., 19-6) a créé un « Centre national du cinéma algérien », établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministre de l'orientation nationale. Ce centre contrôle tout ce qui concerne le cinéma en Algérie. Il a une mission particulière sur le plan éducatif et culturel. C'est dans le cadre de cette mission qu'il a déjà créé une chaîne de cinémas d'essai, des matinées récréatives pour enfants et organisé une semaine du cinéma cubain (13-19 novembre). La décision a été prise de fonder une école du cinéma. Signalons enfin que la jeunesse du F.L.N. a pris en main la gestion des « ciné-pop ».

Dans le domaine de la création artistique proprement dite, on ne peut que relever quelques premiers pas. L'Algérie a produit son premier long métrage avec *Peuple en marche*. Il marquerait au dire de certains (nous ne l'avons pas vu), une rupture avec le cinéma oriental classique et particulièrement égyptien. Signalons aussi une série de courts métrages éducatifs, qui sont, paraît-il, des modèles de cinéma didactique.

*
**

Encore l'administratoin de la culture : un décret du 29 février 1964 (J.O.R.A., 3-3) crée un « commissariat national à la culture », qui « anime coordonne et contrôle l'action des administrations, organismes et groupements qui interviennent dans le développement ou la diffusion de la culture ». M. Mourad Bourboune, président depuis l'année précédente de la commission

culturelle du F.L.N., a été nommé le même jour « commissaire national à la culture ». Le commissariat, d'abord rattaché à la Présidence de la République, a été placé le 15 avril (J.O.R.A., 28-4) sous l'autorité du Ministre de l'orientation nationale.

Parmi les artistes et les intellectuels, il y en eut pour craindre une sorte de « nationalisation » de la culture ou, au moins, de dirigisme intellectuel. Et c'est l'éternel débat de la liberté et de l'engagement, particulièrement difficile à conclure quand l'engagement ne peut se faire que dans un sens. Notons que, pour cette même revue *Novembre* que nous citons tout à l'heure, M. Ben Bella déclarait dans une postface que « la revue doit désormais être le reflet de toutes les audaces révolutionnaires et non plus la conspiration laborieuse de dogmes et d'idées reçues ».

Le 20 novembre ont été inaugurées officiellement les « Editions nationales algériennes », qui, a dit M. Zahouane, « seront un des moyens les plus efficaces pour assurer la diffusion dans toutes les couches de notre société de la culture révolutionnaire et permettront la propagation des idées socialistes ». Le premier livre, de la collection « Tiers Monde », paraissait le même jour : *Le sous-développement économique et social du Yémen. Perspectives de la révolution yéménite*, par un yéménite, Mohammed Saïd El-Attar. Le 9 décembre le « Prix national des Lettres algériennes » fut attribué à titre posthume à Frantz Fanon pour l'ensemble de son œuvre. Un 2^e prix national, le prix *Novembre*, n'a pas été décerné.

4. — LE PROBLÈME DE LA FEMME

Encore un débat qui n'est pas près de s'achever ! N'allons pas nous imaginer que, dans cette affaire de l'émancipation de la femme algérienne, tous les vieux soient contre et tous les jeunes pour. Les choses ne sont pas aussi simples. L'Union algérienne des centres de vacances a organisé à Alger une série de débats entre lycéens des classes de seconde, première et terminales sur le problème de la « mixité », dont le compte rendu a paru dans *Alger républicain* des 18 à 21 février. Nombre de ces jeunes gens sont fort lucides. Il faut, dit l'un, pour que la mixité soit possible, « une reconversion des esprits et de la mentalité ». Nous sommes nous-mêmes marqués par le passé, dit un autre, nous sommes tous des hypocrites et nous nous gargarisons de grands mots, mais, dès que nous sommes avec une femme, nous la considérons comme un simple instrument de plaisir. Certains veulent appliquer rigidement les « principes de l'Islam » : le voile est une nécessité, le supprimer, c'est « ouvrir la porte à la débauche ». « C'est la religion qui nous retient, répond un autre, comme un boulet retient un forçat... Il faut réhabiliter la femme aux yeux de l'homme... Il faut un changement total de notre conduite envers les filles »... Nous devons comprendre que plus que jamais la femme est nécessaire pour donner un supplément d'âme, de cœur à notre société ».

Dans le « courrier des lecteurs » des divers journaux continue de se déverser l'indignation des puritains contre les filles fardées, aux ongles teints

et aux jupes courtes, qui sortent avec les garçons et dansent le twist et le rock-and-roll (A les lire, le « twist » serait la grande occupation de la jeunesse algérienne). Ils trouvent des contradicteurs, cela va de soi. Mais ce qui retient davantage l'attention de l'observateur, ce sont les nombreuses lettres de jeunes filles et de jeunes femmes qui sortent pour travailler au lycée, au magasin ou au bureau, et qui ne peuvent faire cent mètres seules dans la rue sans être harcelées par des hommes (qui ne sont pas tous des jeunes gens, ajoute l'une). Les « dragueurs » paraissent être légion sur les trottoirs d'Alger (9).

Autre aspect de la crise à laquelle donne lieu l'évolution de la femme, le problème du mariage. Beaucoup de jeunes filles sont données en mariage — « vendues » serait plus exact, car le père touche la dot, — contre leur gré. « Laissez-nous choisir », s'écrient des lycéennes dans l'hebdomadaire *Jeunesse* (13-11), qui rapporte plusieurs cas de suicide ou de tentatives de suicide. Selon *Alger républicain* (14-2), 175 Algéroises auraient tenté de se suicider depuis un an pour échapper au mariage imposé par leur famille.

Une proposition de loi présentée par M^{me} Fatima Khemisti, veuve du Ministre des affaires étrangères assassiné, et votée par l'Assemblée nationale, a fixé un âge minimum du mariage, 16 ans. M^{me} Khemisti, dans une interview à *Jeunesse* (13-11), déclare qu'elle aurait souhaité que cet âge fût le même que celui de la majorité civile, « étant donné que la capacité de contracter mariage requiert la même maturité d'esprit que le droit de vote ». Elle a reculé devant les préjugés qu'elle aurait dû affronter. Un des articles les plus importants de la nouvelle loi est l'article 3 qui exige formellement le consentement des deux époux ou de leurs représentants légaux et officialise l'acte de mariage puisqu'il doit être transcrit sur les registres de l'état-civil. Cette disposition devrait mettre fin aux mariages *bel fatha*, qui permettent tous les abus. M^{me} Khemisti ne se fait pas d'illusion : « vu les structures sociales existantes », ce douloureux problème n'est pas encore résolu. Les femmes ont des droits — théoriques, — elles doivent maintenant « œuvrer pour la création d'un climat qui permette l'exercice des droits qu'elles possèdent ».

Le divorce donne lieu également à des situations de grande inégalité entre l'homme et la femme. *Révolution africaine* a publié sur le sujet une enquête d'un vif intérêt (26-12-64 et 2-1-65), menée auprès de magistrats algériens. En attendant la promulgation de nouvelles lois, la matière est régie par le droit coranique (rite malékite) et par les textes français : ordonnance du 4 février et décret du 17 septembre 1959. Ceux-ci apportent au droit musulman un correctif considérable : « Le mariage n'est dissous que par décision de justice », ce qui supprime la simple répudiation. Mais le mariage peut être dissous « quand le juge, saisi de la volonté unilatérale du mari de dissoudre le mariage, prononce cette dissolution », alors que la volonté unilatérale de la femme n'est pas un motif valable de divorce. Le pouvoir des juges est donc immense. Certains déboutent systématiquement les demandes injustifiées; d'autres, au contraire, respectueux du droit musul-

(9) Voir l'article de Rachid BENATTIC, dans *Révolution africaine* du 13 juin 1964.

man, considèrent qu'en matière de divorce la volonté du mari demeure souveraine. Les magistrats ne voient pas de contradictions ni d'incompatibilités entre système musulman et système français et estiment possible une législation spécifiquement algérienne « qui puiserait son inspiration aux sources mêmes de l'Islam sans pour autant sacrifier les concepts modernes introduits en Algérie par les textes de 1959 ».

Mais il y a, selon la même enquête, un grand décalage entre la loi et son application. Bien que les répudiations soient interdites, elles continuent et paraissent bien être aussi nombreuses, sinon plus, que les divorces judiciaires. Il y a aussi les séparations de fait, les abandons de famille. La femme ignore ses droits, elle répugne encore à porter plainte. Quand la justice est saisie, elle est lente. La femme se décourage, surtout si elle est pauvre. Même quand il y a divorce, les pensions ne sont pas souvent payées : « C'est dans tous les pays pareil, dit une assistante sociale. Si l'époux ne veut pas payer, il ne paie pas ». On le met en prison, « ça ne donne pas à manger aux enfants », etc. Sociologiquement, la femme reste en situation de faiblesse.

Les dissolutions de mariage, légales ou non, ont augmenté depuis l'indépendance. Le grand branle-bas de la guerre y est pour quelque chose et aussi l'exode des ruraux vers les villes. Presque tous les juges interrogés par l'enquêteur estiment que le nombre des divorces s'accroît « à mesure que l'on descend l'échelle sociale ». Il est aussi plus élevé dans les villes que dans les campagnes. Ici, la pression de l'opinion publique, de la famille, du village, de la tribu fait souvent reculer l'homme devant une répudiation injustifiée. Là, le couple est le plus souvent séparé de la famille et perdu au milieu d'inconnus, d'indifférents qui n'exercent sur lui aucune influence.

Le nombre des divorces demandés par les femmes augmente, dans les villes du moins, ce qui prouve que la femme commence à connaître ses droits. Mais, elle est encore en état d'infériorité, sauf si elle travaille et n'a pas d'enfant. Sinon, elle doit être assurée, pour demander le divorce que la famille est prête à la recueillir et à l'entretenir. Le mari peut obtenir la séparation s'il démontre que sa femme est coupable d'inconduite notoire. Certains juges acceptent trop aisément des « preuves » telles que : « on l'a vue dans la rue avec un homme ». Ici non plus, la partie n'est pas égale.

« C'est en fait l'enfant qui est condamné », conclut l'enquêteur. Et le juge des enfants estime que 9 sur 10 des jeunes délinquants ont eu à souffrir du désaccord ou de la séparation des parents.

Le nombre des divorces augmente particulièrement chez les jeunes couples, entre 18 et 25 ans. C'est que, explique un juge, dans le système traditionnel, l'homme seul exprimait sa volonté de dissoudre le mariage. Aujourd'hui, avec le « modernisme », une deuxième volonté, celle de la femme, peut se manifester. Les jeunes couples qui divorcent sont moins des couples à l'européenne que des couples « à cheval » sur le mode de vie européen et le mode traditionnel. Le « modernisme » affiché du mari ne résiste pas longtemps aux revendications de la jeune épouse. Et celle-ci, qui a été élevée en vase clos et brusquement « émancipée », n'est pas toujours à la hauteur de ses toutes fraîches responsabilités.

*
**

En dépit des cris d'alarme — et des coups de frein — des conservateurs, les responsables continuent de prôner la libération de la femme, sans se faire d'illusions pour autant sur l'aridité de la tâche. Le programme du F.L.N. (16 avril 1964), après avoir rappelé sur ce point les principes affirmés dans le programme de Tripoli, ajoute : « Le parti ne peut se limiter à de simples affirmations, mais doit rendre irréversible une évolution inscrite dans les faits en donnant aux femmes des responsabilités en son sein. Mais aujourd'hui encore le poids du passé risque de freiner l'évolution dans ce sens. Il faut réaffirmer ces principes essentiels... cette action devant nécessairement être longue, étant donné le niveau actuel de la société algérienne ». La charte d'Alger veut « inscrire dans les faits l'égalité de l'homme et de la femme ». Pour cela, « la femme algérienne doit pouvoir participer effectivement à l'action politique et à la construction du socialisme en militant dans les rangs des organisations nationales et en y assurant des responsabilités ». Le président Ben Bella reprenait ce thème dans son discours au congrès du F.L.N. : « Il ne s'agit pas pour nous de mettre seulement la femme sur un pied d'égalité avec l'homme sur le plan du droit, il faut aussi et surtout la faire participer pleinement à tous les aspects de la vie... L'U.N.F.A. (Union nationale des femmes algériennes) doit... devenir une force vivante, animée par des militantes jeunes, des travailleuses de la campagne et de la ville à la lutte systématique contre les préjugés sociaux qui tendent à faire de la femme un être mineur ».

Nous ne savons pas si cela changera, mais il ne semble pas que jusqu'ici les hommes, même les « révolutionnaires conscients », aient fait beaucoup d'efforts pour appeler et admettre à leurs côtés des femmes dans les organisations politiques et syndicales. M. Amar Ouzegane (*R.A.*, n° 98) déplore « avec amertume » l'absence de femmes dans les congrès ouvriers et dans les directions élues, dans la commission exécutive des étudiants et même dans les cellules du Parti, certaines, à Alger même, ayant refusé de les admettre. A Oran, on a créé des cellules de femmes. Dans toute l'Algérie, on ne trouve qu'une seule femme élue à un comité de gestion. L'U.N.F.A. elle-même ne semble pas réunir des foules. La presse annonçait comme un succès que 300 femmes participent le 25 juin au meeting d'El-Biar, à Alger.

« Les militantes jeunes », dont parlait M. Ben Bella, devraient avoir plus d'enthousiasme et se libérer plus aisément du poids du passé. Si l'on en juge par la lettre publiée dans le n° 3 du *Jeune algérien*, organe central de la jeunesse du F.L.N., on serait bien loin du compte : « Pourquoi la jeune fille du F.L.N. n'existe-t-elle pas ? » demande cette militante. « Que veut dire l'absence... de celles qui connaissent la J.F.L.N. et qui n'y sont plus ? » Et l'absence de toutes celles qui n'y sont jamais venues et n'en manifestent pas la moindre envie ?

L'auteur de la lettre ne donne pas de réponse à ses questions. Faut-il en chercher une dans ce que *El-Djeïch*, l'organe de l'A.N.P., dénonce dans son n° 13 (mai 64) comme « le poison hebdomadaire », c'est-à-dire la presse du cœur ? « En pays capitaliste, cette presse très spéciale, écrit le rédacteur,

répond à un objectif précis des classes exploiteuses : détourner les femmes de prolétaires du combat de la classe ouvrière en répandant chez elles une conception du monde n'ayant aucun rapport avec la réalité ». L'enquête menée par le journal montre qu'une seule agence de messageries d'Alger diffuse 60 000 exemplaires de cette presse par semaine. « Il est permis de supposer que la diffusion pour le pays atteint au minimum le double ». Et de demander l'interdiction de cette presse. Mais les « femmes de prolétaires » ne sachant pas lire, on doute que ce soit la raison pour laquelle les Algériennes ont si peu de goût pour « militer ».

5. — LES PROBLÈMES DU TRAVAIL

Dans la situation où se trouvent respectivement l'économie algérienne et l'économie française, l'émigration de la main-d'œuvre algérienne en France est une nécessité pour les deux pays. De 220 518 au 31 décembre 1963, le nombre de ces travailleurs est monté à 232 690 le 31 mars 1964 et 239 261 le 30 septembre. L'ambassade d'Algérie à Paris estimait, en mai 1964, le total de la population algérienne en France à 500 000 personnes environ (10). Les services français l'évaluent entre 430 et 450 000.

La France n'est pas le seul pays d'Europe occidentale à offrir du travail. C'est aussi le cas de la République fédérale allemande, où se trouvaient, à l'automne 1964, quelque 4 800 ouvriers algériens. Les plus gros noyaux se situaient à Sarrebruck : 350, Hambourg : 200, Essen et Dusseldorf : 200 chacun (11).

Pour en revenir à la France, l'accroissement de l'émigration algérienne, qui avait inquiété, pour des raisons différentes, les deux gouvernements au cours de l'année 1963, a fait l'objet d'un protocole d'accord, signé à Paris le 10 avril 1964 par MM. Nekkache, Granval et de Broglie. Son but est de « normaliser les courants de main-d'œuvre entre les deux pays ». A partir du 1^{er} juillet, les arrivées devaient être fixées en fonction des disponibilités de l'Algérie en main-d'œuvre et des possibilités du marché français de l'emploi, que le gouvernement français fera connaître trimestriellement au gouvernement algérien ». A la même date, un contrôle médical était exercé à Alger, Oran, Constantine et Annaba, « par une mission composée de médecins français placés sous le régime de coopération et mise directement à la disposition du ministre des affaires sociales algérien ». L'établissement en France des familles est désormais conditionné par l'existence d'un logement. Enfin, le gouvernement français s'engage à entreprendre un effort particulier pour favoriser la formation professionnelle des travailleurs algériens. Du côté algérien, l'autorisation de départ, donnée par l'O.N.A.M.O., reste nécessaire.

Il semble que la mise en application de cet accord ait d'abord sensiblement ralenti l'immigration. En mars 1964, l'excédent des arrivées sur les départs atteignait 30 452. En mai, juin, juillet et août, 58 653 Algériens sont

(10) Conférence de presse du 19 mai 1964.

(11) Reportage de Djamel MOKNACHI, dans *L'Algérien* du 15 octobre 1964.

entrés en France et 77 605 l'ont quittée. Pendant ces quatre mois, moins d'un millier de travailleurs sont entrés munis du visa de l'O.N.A.M.O.

Mais il y a les « touristes ». Pour être réputé touriste, il suffit d'avoir un billet de retour et une somme de 200 francs. Inutile de dire que de nombreux candidats à l'émigration, refoulés comme travailleurs, entrent comme touristes. Le ministre de l'Intérieur français, pour freiner les arrivées, décida le 15 octobre d'élever l'avoir exigé de 200 à 500 francs. Mais la parade fut vite trouvée : les « touristes » une fois débarqués en France réexpédient chez eux par mandat leurs 500 francs qui peuvent ainsi servir de nouveau. Selon le ministère du travail français, le nombre des « touristes » (vrais ou faux) a été de 17 475 pendant le 4^e trimestre 1964. On note également un accroissement sensible dans l'arrivée des femmes et des enfants : en septembre, 6 533 pour 2 710 départs ; en octobre, 2 114 arrivées et 934 départs.

Au total, depuis l'indépendance jusqu'au milieu de l'année 1964, l'effectif de la population algérienne en France s'est accru de 67 234 unités, chiffre minimum car il ne tient pas toujours compte des femmes et des enfants.

*
* *

Inversement, le nombre des Français restés en Algérie tend à diminuer encore. En dépit des déclarations renouvelées de part et d'autre sur la coopération franco-algérienne, le découragement s'empare de ce que M. René Soyer, le directeur de *Hebdo-Coopération*, appelait dans son éditorial du 6 mars, « le dernier carré ». « Nous nous sentons de plus en plus mal à l'aise, écrivait-il, dans un pays où les égratignures sont quotidiennes. Il ne se produit, certes, rien de grave, mais nous avons continuellement le sentiment que, quoi que nous fassions, nous resterons chargés des péchés du passé et notre bonne foi sera toujours suspectée. Nous ne sommes pas haïs, mais nous ne sommes pas aimés... ». L'auteur persistait alors à penser qu'il ne s'agissait que « d'un dramatique malentendu » et que le malaise pouvait encore être dissipé. Mais le 22 mai suivant, le même éditorialiste déclarait : « L'idée d'une communauté française vivant en Algérie a définitivement vécu. Il ne peut y avoir maintenant dans ce pays que des Français en mission ». Il en donnait deux raisons principales : le principe qui veut que tout Français qui peut être remplacé par un Algérien le soit aussitôt, et l'économie socialiste qui voue à la disparition un certain nombre d'activités liées à une économie libérale. (Le commerce extérieur a été à demi nationalisé en février 1964.) Et M. Soyer de conclure : « Ce dont l'Algérie a besoin avant toute chose, ce sont des enseignants français. Il faut donc nous efforcer de créer un climat tel que ceux-ci ne boudent pas l'expérience qui leur est proposée. En supprimant les raisons du malaise, nous parviendrons à supprimer le malaise lui-même ».

Il y a plus grave encore pour l'Algérie que ce renoncement des derniers Français, c'est celui d'Algériens qualifiés, dans les domaines les plus divers, et qui quittent leur pays sans esprit de retour (12). Les innombrables stages organisés pour les jeunes Algériens par des États amis, de l'Ouest ou de

(12) Voir l'article de Abdallah MEHELLEL « Ceux qui ont choisi la valise », *Jeune Afrique*, 23 mars 1964.

l'Est, offrent une facile occasion de départ, et beaucoup de ces voyages sont des voyages sans retour. Il y a aussi d'autres départs, ceux d'Algériens de France, revenus dans l'enthousiasme pour « construire le socialisme » et que la désillusion ramène au nord de la Méditerranée.

*
* *

Le débat qui a opposé les tenants du « socialisme scientifique » et ceux du « socialisme islamique » a eu ses répercussions au sein de l'U.G.T.A. Attaquée par M. Mohammed Harbi dans *Révolution africaine*, la centrale riposta en dénonçant « l'intellectualisme et le révolutionnarisme vaporeux... de certains directeurs de journaux » et en affirmant que « le paternalisme, même scientifique, n'a plus cours en Algérie ». L'hebdomadaire de l'U.G.T.A., *Révolution et travail*, s'est nettement prononcé pour un socialisme respectueux des valeurs musulmanes et contre les « théories étrangères », formule qui signifie évidemment le marxisme.

Le « parti des intellectuels » et la centrale syndicale se sont heurtés sur un problème beaucoup plus technique, mais à fortes résonnances politiques : comment utiliser les bénéfices des entreprises autogérées ? Dans une entreprise d'Alger, les ouvriers, sur la proposition de leur syndicat, avaient décidé de renoncer aux redistributions de bénéfices pour consacrer cet argent à la lutte contre le chômage. L'U.G.T.A. loua cette initiative et la proposa en exemple à toutes les entreprises autogérées. La déception risquait d'être vive chez beaucoup d'ouvriers, particulièrement dans le secteur agricole où le salaire de 7 francs par jour avait été bien souvent présenté et accepté comme un acompte. M. Harbi critiqua vivement l'attitude de la centrale et fut suivi par le ministre de l'économie lui-même qui déclara : « Je ne crois pas que ce soit la bonne solution. Les ouvriers doivent avoir des bénéfices ».

Le 8 février, M. Ben Bella tranchait le débat, en ce qui concerne l'agriculture, en déclarant que, dans le secteur autogéré agricole, les bénéfices de fin d'année seraient distribués et que chaque ouvrier toucherait une prime de 230 francs, réduite à 110 francs pour ceux des domaines déficitaires. Il s'agit donc là d'une prime fixe et non pas d'un véritable partage des bénéfices, qui eût été impossible, car, si les bilans sont souvent positifs, les bénéfices sont généralement insuffisants pour couvrir les investissements nécessaires à la prochaine campagne. Notons que la décision de M. Ben Bella n'empêcha pas l'U.G.T.A. de maintenir son point de vue et d'ajouter : « Les ouvriers algériens entendent jouer pleinement leur rôle dans l'élaboration de la politique économique et sociale du pays et veulent également participer à toute l'activité nationale aussi bien à l'échelon de la conception, de la décision que du contrôle ».

Cependant, le secteur privé, ou ce qu'il en subsiste, a connu, en mai-juin, une double crise. D'une part, les syndicats ont déclenché des grèves (secteur pétrolier, Cie générale de géophysique, Galeries de France, Unilever, Dura-four, Colas, etc.), pour obtenir soit des avantages sociaux, soit le contrôle de la gestion financière par des comités d'entreprises qui annoncent de futurs comités de gestion. D'autre part, les patrons et directeurs de sociétés, alarmés par ces menaces et aussi, pour certains, par l'effondrement de leur chiffre

d'affaires, ont souvent cédé à une psychose de liquidation. C'est ainsi que les Galeries de France, chaîne de grands magasins, ont fermé au début de juin, ainsi que le monoprix d'Hussein-Dey et l'entreprise de travaux routiers Colas. D'autres, comme la société de métallurgie Cablat, Renault-Algérie, diminuent les horaires de travail.

L'année précédente, le gouvernement avait désapprouvé des mouvements de grève destinés à faire pression sur lui et à l'amener à nationaliser certaines entreprises. Mais il est difficile à un Etat qui entreprend une « révolution socialiste » d'interdire la grève aux syndicats dans les quelques affaires capitalistes qui subsistent, seules circonstances où les militants aient encore l'occasion de livrer les vieilles luttes auxquelles ils ont été formés. Aussi, devant le congrès de la fédération des travailleurs du pétrole, le 2 octobre, M. Ben Bella déclare-t-il : « En attendant qu'une réglementation nouvelle définisse les attributions et les responsabilités des comités d'entreprise dans les sociétés privées, le parti et le gouvernement admettent que l'action syndicale puisse prendre des formes revendicatives et utilise, si nécessaire, l'arme suprême de la grève pour faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs dans le domaine de la formation professionnelle, de l'algérianisation et des conditions de travail ».

*
* *

La formation professionnelle a fait l'objet d'un décret du 3 août (*J.O.R.A.* du 7) portant obligation aux entreprises de posséder un service de formation professionnelle et de promotion ouvrière. L'obligation s'impose à « toute entreprise d'autogestion publique, semi-publique ou privée employant au moins cent personnes ». Des organisations inter-entreprises sont prévues pour celles qui ont entre vingt et cent employés. Ce service est géré par le comité d'entreprise avec la participation du chef de l'entreprise et d'un inspecteur du travail. Un autre décret de la même date porte création de postes de « conseillers à la formation professionnelle ».

Parmi les mesures de caractère social prises par le gouvernement, signalons encore la création d'un « Office national de l'artisanat traditionnel algérien ». Le décret de création remonte au 20 décembre 1963, mais le décret portant organisation administrative et financière de l'Office n'est que du 3 juillet 1964 (*J.O.R.A.* du 7). Cet office est rattaché au ministère du tourisme.

Un décret du 31 décembre 1964 (*J.O.R.A.*, 8-1-1965) a créé une « caisse nationale de sécurité sociale », qui remplace l'ancienne « caisse de coordination de sécurité sociale » instituée le 15 juin 1957. La caisse est principalement chargée de la compensation des assurances sociales et des prestations familiales.

Le texte le plus important, dans la voie socialiste choisie par l'Algérie, est sans doute le décret du 8 juin 1964 (*J.O.R.A.*, 19-6) fixant l'organisation du secteur industriel socialiste. Il classe les entreprises industrielles en « entreprises d'intérêt national » et « entreprises d'intérêt local » et crée, dans chaque département, une direction départementale de l'industrie qui a

la tutelle des secondes, tandis que la tutelle des premières relève directement du ministre de l'économie nationale. Dans les six mois, sera installé, à l'initiative du F.L.N., un « comité départemental de l'industrie socialiste ». Les entreprises d'intérêt local d'une même branche se groupent en « union départementale », ayant le caractère d'une société coopérative. Toutes les entreprises d'une même branche, qu'elles soient d'intérêt national ou local, se groupent en « union nationale ».

*
* *

« Le socialisme, c'est l'autogestion plus l'électrification », déclarait le congrès de la fédération nationale de l'électricité et du gaz d'Algérie, le 14 décembre. Mais l'agriculture reste encore le principal souci des dirigeants. C'est par elle que l'autogestion a commencé, et c'est chez elle, sans doute, qu'elle soulève les plus difficiles problèmes.

Au mois de juin, de vives critiques ont paru dans la presse, dénonçant la situation navrante de certains secteurs agricoles, dans l'Oranie notamment. *Révolution africaine* signalait, par exemple, le cas d'un domaine de Mohammedia (ex-Perrégaux) où la récolte d'agrumes pourrit sur place : « Trois cents hectares tapissés de fruits pourris au milieu de nuages d'insectes », et des arbres fatigués qui ne produiront plus. La publicité donnée à de telles erreurs visait évidemment à préparer et à justifier un raidissement du pouvoir à l'égard de l'opposition. Mais, le mécontentement des paysans n'en était pas moins réel.

On le vit bien lors du « Congrès constitutif de la Fédération des travailleurs de la terre » qui se tint à Alger du 24 au 27 décembre, et surtout dans les « précongrès » qui le précédèrent au mois d'octobre. Celui de la région d'Alger (25 octobre) vota une motion finale particulièrement sévère, où les délégués « constatent que les comités de gestion ne jouent pas réellement leur rôle..., que les libertés syndicales n'ont pas cours dans certains domaines, que certains chargés de gestion font un travail néfaste et antisyndical pour détruire l'unité des travailleurs; dénoncent les licenciements abusifs et les cumuls d'emplois; demandent que les responsables de l'Office national de la réforme agraire se cantonnent dans le rôle d'animateurs et ne s'imposent pas en gestionnaires des domaines... ». On se plaint de certains directeurs qui se prennent pour des colons ou même « s'enrichissent aux dépens des ouvriers ».

Les fellahs ne remettent pas en cause l'autogestion mais son application. Ils ne se sentent pas vraiment responsables d'une gestion qui est, en fait, exercée par des fonctionnaires nommés par l'Etat. D'où une impression de frustration. C'est l'éternel écueil du « bureaucratisme » sur lequel butent toutes les révolutions socialistes et contre lequel s'insurgent tous les révolutionnaires... qui ne font pas partie de l'appareil bureaucratique (13). Quant au fellah, il garde le plus souvent la mentalité d'un salarié, qui a seulement changé de patron.

(13) Sur « L'expérience de l'autogestion dans les campagnes », voir les articles de Jean-François KAHN, dans *Le Monde*, 20 à 23 décembre 1964.

La réforme agraire a été également réclamée. La confiscation des biens des « collaborateurs », décidée au début d'octobre, en apparaît comme le prélude. M. Ben Bella a annoncé qu'elle se ferait dans un an. Après les colons français et les « collaborateurs », ce sera le tour des gros propriétaires fonciers algériens. Sur 640 000 exploitants, 8 500 possèdent des domaines de plus de 100 hectares. On peut difficilement s'attendre qu'ils se laissent faire sans résistance. Quant aux petits paysans, les révolutions collectivistes les entraînent en leur promettant la terre et les déçoivent régulièrement en ne la leur donnant pas sous la forme qu'ils attendent et qui est celle de la propriété privée.

*
* *

Après « l'opération petits-cireurs », le chef de l'Etat a procédé à « l'opération bidonvilles ». Le 21 juin, à Alger, il a donné le signal de leur démolition. Il a promis un logement décent et une aide financière aux familles. Le 13 décembre, il inaugurerait 600 logements à Oued-Ouchaya et promettait : « Dans deux ans, il n'y aura plus de bidonvilles en Algérie ».

6. — DÉMOGRAPHIE

En attendant un recensement, opération complexe qui n'est sans doute pas encore possible dans l'état actuel de l'Algérie, les services de la statistique se sont livrés à une étude qui permet de se faire une idée de la situation démographique du pays. Elle évalue la population algérienne à 10 453 000 au 31 juillet 1963 et indique qu'elle a augmenté de 400 000 âmes environ au cours de l'année. Le nombre des naissances s'est accru de 33 % entre 1960, année du dernier recensement, et 1963. La population urbaine représente près d'un tiers; elle comptait 2 410 000 personnes en 1960, elle s'est accrue de 800 000 unités. Le Grand-Alger compte 820 000 habitants, Oran 270 000, Constantine 235 000, Annaba (ex-Bône) 155 000 (14).

Quatre cent mille bouches de plus à nourrir chaque année quand il y en a des millions qui sont mal nourries et qu'il faudrait nourrir mieux, ce chiffre donne la mesure du terrible combat qu'ont à livrer, contre la misère et contre la faim, les responsables de l'Algérie nouvelle. On peut se demander, quelle que soit l'ampleur des efforts accomplis et leur efficacité, s'ils suffiront jamais à « étaler » une telle progression démographique.

La Tunisie, on le sait, s'est engagée pour sa part dans une politique ouverte de contrôle des naissances, dont il est évidemment trop tôt pour connaître les résultats. En Algérie, aucune voix, semble-t-il, ne s'est élevée jusqu'ici pour recommander une telle politique. En tout cas, « l'inflexion islamique » qui s'est manifestée dans le courant de l'année 1964 la rend encore moins probable dans un avenir immédiat.

André ADAM

(14) « Les mouvements naturels enregistrés dans la population algérienne en 1963 », *Documents nord-africains. Etudes sociales nord-africaines*, Paris, n° 567, 16 juin 1964.